



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPFI DU MARDI 24 MAI 2011 A 10 H 00

COMPTE-RENDU

ETAIENT PRESENTS :

Stephan BOURDOISEAU	WAGRAM MUSIC
Laurent DIDAILLER	PIAS
Stéphane LAÏCK	AT (H)OME
Pascal BITTARD	IDOL
Hervé BERGERAT	MASQ
Vincent FREREBEAU	TOT OU TARD
Xavier COLLIN	W.T.P.L.
Beatrice COSTERMANS	NAÏVE
Eric BIELSA	BECAUSE MUSIC
Jérôme ROGER	UPFI

ETAIENT ABSENTS :

Charles ADRIAENSSEN	ZIG ZAG TERRITOIRES
Marc THONON	ATMOSPHERIQUES
Olivier LACOURT	DISCOGRAPH

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Jean-Michel DOUE	FUTURE PLAY
Hélène DREYFUS	FRANCIS DREYFUS MUSIC

Stephan BOURDOISEAU, constatant que le quorum est atteint, et que le conseil peut valablement délibérer, ouvre les travaux du Conseil d'Administration à 10 heures 10.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UPFI du 29 mars 2011

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 mars, est approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2011 et appel à cotisation

Jérôme Roger indique que la trésorerie de l'UPFI s'élève à 240 000 €uros. Il interroge les membres du Conseil sur la nécessité de lancer les appels à cotisation pour 2012 dans l'hypothèse où le budget de l'UPFI ne connaîtrait pas d'accroissement significatif de ses dépenses. Le niveau de la trésorerie étant bien supérieur au montant des charges de l'année 2010, soit de 130 000 €uros, il ne lui paraît pas nécessaire de prévoir d'appel à cotisation pour 2011 et ce de façon tout à fait exceptionnelle.

Stephan Bourdoiseau partage cette position et interroge les membres du Conseil sur l'intérêt de procéder à un tel appel pour 2011.

Xavier Collin se demande s'il n'est pas nécessaire de maintenir un minimum de cotisation identique pour l'ensemble des membres. Pascal Bittard répond que cela désavantagerait les petits labels.

Jérôme Roger précise que cette proposition ne concernerait pas la contribution à la prestation GFK faite au profit des 3 distributeurs membres de l'UPFI. Il en profite pour rappeler qu'il faudra prochainement aborder la question du financement du Top : soit par la SPPF, soit par l'UPFI. Le montant s'élève à 37 500 €, soit 5 %. Une solution serait que l'UPFI paie directement à GFK, et que la SPPF reverse la contribution à l'UPFI.

Les Administrateurs votent à l'unanimité le non renouvellement du paiement de la cotisation à l'UPFI pour l'année 2011, à titre exceptionnel.

3. Financement de la production musicale : propositions conjointes du SNEP et de l'UPFI

Stephan Bourdoiseau explique que le SNEP et l'UPFI ont travaillé conjointement pour remettre aux représentants de la mission « Riester – Selles » un document pertinent sur le financement du secteur musical car il est important que la filière parle d'une même voix. Il s'agit d'une analyse du secteur depuis 2002. Il en ressort les points suivants :

- La baisse du physique n'est pas compensée par l'augmentation du numérique (taux de substitution de 23 % à fin 2010)
- Absence de rentabilité de la production francophone : un PNL macro-économique faisant ressortir un déficit de 32 M €uros sur 2010, lequel a un caractère structurel depuis 2003
- Baisse des investissements marketing et promotion, principalement sur la production francophone
- Effectifs des maisons de disque réduits de moitié.

Pascal Bittard demande si l'UPFI dispose de chiffres concernant le nombre de sociétés qui disparaissent. Stephan Bourdoiseau répond que l'UPFI ne possède que les chiffres sur le nombre d'emplois, étant donné qu'une société ne ressemble pas à une autre et qu'il est donc difficile de mesurer l'impact de la disparition de PME - TPE. Jérôme Roger ajoute que de nombreuses TPE voient le jour chaque année, mais que ce phénomène est très lié à l'autoproduction qui fonctionne à la marge de notre système économique.

La question du financement d'un Centre National de la Musique est abordée. Stephan Bourdoiseau rappelle que la mission « Riester – Selles » est chargée de répondre à l'ensemble des besoins de la filière musicale, en particulier ceux exprimés par les producteurs de musique enregistrée et de spectacle vivant.

Concernant l'abondement du CNM, la piste privilégiée par la mission porte sur un prélèvement opéré sur le budget du CNC alimenté par le produit de la taxe COSIP acquittée par les FAI. Le rendement de cette taxe étant très élevée, une dérivation d'une partie de celle-ci n'aurait pas d'effet négatif sur le financement du cinéma et de l'audiovisuel.

Stephan Bourdoiseau évoque par ailleurs la nécessité de bien équilibrer les besoins en aides au sein de la filière musicale au regard notamment des dispositifs déjà existants (subventions, taxes fiscales etc).

Jérôme Roger annonce que la mission doit rendre son rapport au Ministre de la Culture le 15 juin et que les arbitrages financiers qui seront opérés par l'Etat devront se traduire dans la loi de finance 2012. Il ajoute que la mission est en faveur de la création d'un organisme ex nihilo, de type établissement public, ce qui est loin de faire l'unanimité au sein de la filière.

Par la suite, il est important d'entamer une deuxième phase, à savoir la sécurisation du calcul du compte de soutien automatique qui doit prendre en compte la totalité des besoins, y compris la quote-part des frais de structure. En 2009, sur les 1 400 titres du répertoire des nouveautés francophones, le rapport Majors / Indé était de 56 / 44 : cet effet de levier est par conséquent très intéressant pour les labels indépendants.

Pascal Bittard souhaite savoir comment est répartie la Copie Privée entre la SSCP et la SPPF.

Jérôme Roger répond que la répartition s'effectue en fonction des ventes physiques et numériques en tenant compte du lieu de fixation (exclusion du répertoire US).

Pascal Bittard s'interroge également sur le crédit d'impôt. Mais le Président répond que ce sujet n'a pas lieu d'être dans cette mission.

Eric Bielsa demande si la taxe Google fait partie aussi du dossier. Jérôme Roger indique que cette question ne figure pas dans le périmètre de la présente mission.

Stephan Bourdoiseau est optimiste sur les chances d'aboutir à un résultat positif car l'Elysée semble très favorable à la création d'un CNM, et il souligne le sérieux avec lequel la présente mission a organisé le travail qui lui a été confié par le Ministre de la Culture.

4. Musique et médias

Le Président souligne le caractère récurrent du manque de diversité dans les médias. La question se pose de savoir comment aborder collectivement ce dossier.

- Radio : suites à donner à l'audition au CSA / contre-propositions des producteurs de musique

L'UPFI et le SNEP ont été consultés par le CSA qu'ils avaient alerté sur les points suivants :

- Détournement des quotas par les opérateurs (respect des quotas aux heures de grande écoute grâce à une forte programmation de titres francophones le week-end)
- Tronquage des titres (diffusion de titres d'une durée inférieure à 2 minutes)
- Nécessité de plafonner les rotations : le SNEP a remonté la barre de 120 à 500 passages ce qui permet à la fois la diversité et l'installation d'un titre.

Suite à la table ronde qui s'est déroulée au CSA le 4 mai, les radios ont axé leur discours sur les atteintes à la liberté de programmation. Elles fondent leurs arguments sur l'effondrement de la production francophone qui les empêche de respecter les quotas fixés.

Une polémique est entretenue par les radios sur le désengagement des majors de la production locale et ce malgré les éléments chiffrés apportés par l'UPFI sur le développement de la production indépendante.

Stephan Bourdoiseau privilégie un front commun SNEP / UPFI sur ce dossier avec une position ferme vis-à-vis du CSA. Jérôme Roger précise qu'un rendez-vous est programmé prochainement avec Madame Mariani-Ducray pour avancer sur les propositions défendues par les producteurs.

Stéphane Laïck s'interroge s'il y a déjà des propositions de faites par rapport aux radios publiques. Le Directeur Général répond que les indépendants sont déjà bien présents sur celles-ci car ils détiennent 52 % de parts de marché sur France Inter et 80 % sur France Culture. Mais sur la totalité des radios, les labels indépendants ne représentent que 21 % de parts de marché en diffusion de titres nouveaux.

- Télévision : contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions / réunion avec France Télévisions

Jérôme Roger annonce qu'une réunion à France Télévision se tiendra le 30 mai avec une délégation de TPLM.

- Demande de modification de son cahier des charges par Direct Star

Après un rendez-vous avec Christophe Sabot, Stephan Bourdoiseau explique que Direct Star souhaite passer de 75 % à 65 % de musique, en contrepartie d'un engagement de financement sur 8 émissions musicales, ainsi que l'engagement de la part de la production sur 40 concerts live, sans oublier des documentaires.

Jérôme Roger rappelle que la part d'audience de Direct Star n'est que de 1,1 %, ce qui reste très faible en comparaison avec W9.

- Point sur les activités de TPLM

A cet égard, Jérôme Roger rappelle que TPLM a été créé essentiellement pour défendre une position collective de la filière musicale concernant les médias. Reste à savoir si l'UPFI souhaite utiliser TPLM comme outil politique.

La discussion entre les Administrateurs présents s'axe autour de la contribution à accorder à TPLM ou non. Jérôme Roger rappelle que TPLM a demandé 10 000 €uros à la SPPF, qui lui en a accordé 5 000, ainsi que 5 000 €uros à l'UPFI. Le SNEP présente ces contributions comme un rééquilibrage 80 / 20.

Cependant, Stéphane Laïck et Stephan Bourdoiseau s'étonnent à la lecture du budget de l'association : « Impression livrets parents / profs », « Accompagnement éducation », Tour de France des collègues » ... Le Président ne souhaite pas que l'UPFI contribue à TPLM si cette dernière ne se concentre pas sur un objectif principal qui est celui de la diversité musicale dans les médias. Jérôme Roger précise que les actions de TPLM se feront dans tous les cas, avec ou sans l'UPFI. Mais il se propose de rapporter la position de l'UPFI à la prochaine Assemblée Générale de TPLM le 1^{er} juin prochain.

5. Victoires de la Musique Variétés : réforme de l'Académie des votants et du mode de scrutin

Bien qu'il soit absent au Conseil d'Administration, Olivier Lacourt a transmis le compte-rendu d'une réunion des Victoires de la Musique qui s'est tenue le 19 mai. Il y est rapporté qu'une « soirée de vote » pourrait être organisée.

Les modifications proposées par le groupe de travail des Victoires :

- Respect des équilibres actuels de l'Académie
- Réduction du nombre de votants à 500 personnes de manière à donner plus de valeur à appartenance à cette Académie et réduire l'abstention de manière significative
- S'il y a une abstention de plus de 10 % dans un collège deux années de suite, redistribution des voix « non utilisées » entre les autres collèges
- Publication des listes sur le site des Victoires, afin de gommer l'aspect « occulte » de l'Académie
- Réunion de l'ensemble des votants lors d'une soirée rencontre de motivation autour du vote et du projet des Victoires, afin de montrer aux votants présents qu'ils sont « privilégiés ».

Cependant, elles ne sont pas suffisantes pour Stephan Bourdoiseau. Selon lui, cela ne diminuera pas le poids d'Universal. Il souhaite plutôt un changement de jury.

6. Classement des ventes de GFK

Jérôme Roger explique que les majors ne vont peut-être pas renouveler l'accord avec GFK car elles considèrent que le prix de cette prestation est exorbitant. La part reversée au SDLEC est de 226 000 €uros sur 770 000 €uros. L'intérêt est de faire baisser drastiquement le coût.

La séance est close à 12H20.

Stephan BOURDOISEAU
Président